

Le site Internet #congreschamplain est maintenant en ligne



Le microsite congreschamplain.com présente toute l'information pertinente relative au 35^e Congrès du Syndicat de Champlain, qui se tiendra les 30, 31 mars et 1^{er} avril prochains.

Vous y trouverez notamment des informations utiles en préparation de l'événement : présentation, formulaire d'inscription, coordonnées, horaire, présentation succincte des ateliers.

Le site sera mis à jour tout au long du congrès : communiqué de presse, vidéo du mot d'ouverture du président, résumés et documents de présentation des conférenciers invités, documents en support aux ateliers, orientations et propositions votées par les congressistes, résultats des élections, photos, etc.

Nous alimenterons aussi en direct nos différentes plateformes sur les réseaux sociaux, lesquelles sont également visibles à partir du microsite.

Maude Messier

Allocations - PIA

Il est bon de se rappeler que comme le **Comité au niveau de l'école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, il peut aussi se pencher sur l'opération de révision des plans d'intervention pour en définir les modalités comme, par exemple, préciser les moments où ils seront faits, indiquer comment les parents et les élèves y contribueront, déterminer comment le personnel enseignant y participera, etc.

Le même comité peut faire des recommandations sur les enveloppes qui permettent de libérer les enseignants pour les plans d'intervention :

- ❖ L'allocation prévue pour les classes spécialisées;
- ❖ L'allocation prévue pour la clientèle intégrée (les classes ordinaires).

Cela est d'autant plus opportun que lors de la dernière assemblée des personnes déléguées syndicales, le 13 mars dernier, vos représentants ont obtenu les montants octroyés aux établissements pour l'année scolaire 2016-2017.

Il s'agit, pour l'ensemble de la Commission scolaire, d'une somme de 191 385 \$.

Richard Bisson

Journées de correction pour les enseignantes et enseignants de 4^e, de 6^e et de 2^e secondaire

- ❖ une allocation correspondant à **une journée** de suppléance pour chaque enseignant concerné par les épreuves obligatoires en français et en mathématique de la 6^e année du primaire;
- ❖ une allocation correspondant à **une demi-journée** de suppléance par groupe pour chaque enseignant concerné par l'épreuve obligatoire en français de la 2^e année du secondaire.

R. B.

Frais occasionnés pour le matériel nécessaire aux stagiaires

Les enseignants qui reçoivent des stagiaires demandent souvent si leur stagiaire a un budget pour le matériel qu'il compte utiliser.

Effectivement, c'est le cas.

66 \$ sont octroyés aux établissements, par stagiaire, pour les frais occasionnés pour le matériel qui leur est nécessaire.

R. B.



Le Point
est de retour !

Surveillez la nouvelle parution sur nos plateformes de la capsule vidéo *Le Point*, ce jeudi.



Cette semaine, Mark Infante, conseiller en relations de travail au Syndicat, parle des congés pour décès. Un sujet peu sympathique, certes, mais qui génère beaucoup de questions.

La nouvelle convention collective 2015-2020 a amené quelques petits changements dans la façon d'octroyer les congés pour décès.

La nouvelle convention collective 2015-2020 a amené quelques petits changements dans la façon d'octroyer les congés pour décès.

Visionnez la capsule sur:

www.syndicatchamplain.com

Vous avez des suggestions de sujets à traiter ? Faites-nous en part ! Facebook, Twitter, courriel.

Visionnez la capsule sur:
www.syndicatchamplain.com
 Vous avez des suggestions de
 sujets à traiter ? Faites-nous
 en part ! Facebook, Twitter,
 courriel.

Vous avez des suggestions de sujets à traiter ? Faites-nous en part ! Facebook, Twitter, courriel.

Frais de scolarité	
1	100
2	100
3	100
4	100
5	100
6	100
7	100
8	100
9	100
10	100
11	100
12	100
13	100
14	100
15	100
16	100
17	100
18	100
19	100
20	100
21	100
22	100
23	100
24	100
25	100
26	100
27	100
28	100
29	100
30	100
31	100
32	100
33	100
34	100
35	100
36	100
37	100
38	100
39	100
40	100
41	100
42	100
43	100
44	100
45	100
46	100
47	100
48	100
49	100
50	100
51	100
52	100
53	100
54	100
55	100
56	100
57	100
58	100
59	100
60	100
61	100
62	100
63	100
64	100
65	100
66	100
67	100
68	100
69	100
70	100
71	100
72	100
73	100
74	100
75	100
76	100
77	100
78	100
79	100
80	100
81	100
82	100
83	100
84	100
85	100
86	100
87	100
88	100
89	100
90	100
91	100
92	100
93	100
94	100
95	100
96	100
97	100
98	100
99	100
100	100

Vous avez jusqu'au
1^{er} avril 2017 pour trans-
mettre votre demande de rem-
boursement des frais de scolarité
et vos pièces justificatives à
Mme Karine Tremblay au Servi-
ce des ressources humaines.

Votre demande doit concerner
les cours suivis et réussis entre
le 1^{er} janvier et le 31 décembre
2016, touchant ainsi les ses-
sions hiver, été et automne
2016.

Cette année encore, le comité de perfectionnement a réservé

un budget de 10 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors de sa réunion du 7 avril 2017, il fera le bilan des demandes reçues.

La somme de 10 000 \$ sera alors répartie équitablement entre les personnes ayant soumis une demande de remboursement jusqu'à concurrence de 60 % du montant réclamé, mais sans excéder le montant total de 10 000 \$. Il est donc possible que les personnes reçoivent moins que 60 % de leur frais.

Richard Bisson

Budget du Québec 2017-2018
La CSQ réclame que le gouvernement répare ses dégâts

Aux dernières élections, le Parti libéral promettait, dans son cadre financier, une croissance annuelle des budgets de 3,5 % en éducation et de 4 % en santé et services sociaux.

Or, depuis la prise de pouvoir du gouvernement Couillard, ces taux ont été respectivement de 2,3 % et 2,7 %, représentant un manque à gagner de plus de 1 milliard de dollars en éducation et en enseignement supérieur, et de 2 milliards en santé.

Or, depuis la prise de pouvoir du gouvernement Couillard, ces taux ont été respectivement de 2,3 % et 2,7 %, représentant un manque à gagner de plus de 1 milliard de dollars en éducation et en enseignement supérieur, et de 2 milliards en santé.

Le Québec est en retard sur les autres provinces en termes d'investissements dans les services publics.

En éducation, le Québec consacre 2 020 \$ par habitant, alors que les autres provinces investissent, en moyenne, 2 401 \$ par personne.

Simplement pour maintenir les services actuels, la Centrale estime que le gouvernement doit hausser ses budgets de l'éducation et de l'enseignement supérieur d'environ 3,5 %.

CONCOURS : Une soirée-spectacle 100 % profs avec Pierre Hébert

Passer une agréable soirée avec vos collègues... et Pierre Hébert, ça vous dit ?

En collaboration avec cinq autres syndicats de l'enseignement CSQ de la Montérégie, le Syndicat de Champlain organise une soirée-spectacle 100 % profs avec Pierre Hébert, le lundi 1^{er} mai, dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté!*

Nous avons **412 billets** à faire tirer pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain ! Vous êtes 5, 9 ou 20 collègues enseignants intéressés dans votre établissement ? C'est parfait ! Inscrivez-vous !

Comment faire pour participer ?

Vous aimez chanter ensemble ? Vous avez un club de lecture ensemble ? Ou encore, vous avez envie de mieux vous connaître en dehors du travail ? Peu importe !

Faites-nous parvenir une lettre, une photo, une vidéo, etc., via Facebook ou par courriel, qui nous dit pourquoi vous et votre équipe-école (personne

enseignant) devriez gagner des billets. Soyez créatifs !

Facebook : facebook.com/syndicatchamplain/

Courriel : mmessier@syndicatdechamplain.com

Accompagnez votre envoi d'une note explicative avec les éléments suivants : le nombre de billets désirés, le nom de votre établissement et de la Commission scolaire, le nom de la personne responsable du groupe et ses coordonnées.

Assurez-vous bien que tous les membres de votre groupe soient disponibles pour la date de l'événement afin d'éviter de laisser des places vacantes.

Vous avez **jusqu'au 13 avril** pour nous faire parvenir votre demande. La liste des gagnants sera dévoilée le 18 avril et les billets seront acheminés par le courrier syndical du 19 avril à la personne désignée comme responsable de votre équipe.

Réservé exclusivement pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain.

Lundi le 1^{er} mai, à la salle L'Étoile Banque Nationale (6000 boul. Rome, Brossard). « Verre de la solidarité » offert sur place dès 17 h 30. Le spectacle débute à 19 h.

